

Contact & Informations

Vous souhaitez acquérir une œuvre sur notre galerie d'art en ligne, obtenir de plus amples informations sur l'acquisition d'œuvres d'art, le mécénat, le sponsoring culturel ou soutenir un artiste ? **Contactez-nous !**

OEUVREDART.COM

VANÇON Eric

132 rue des Frères Bonneff - 95870 Bezons

Téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 :

(+33) 9 82 38 66 01 (prix appel local)

(+33) 6 60 56 34 62

Mail : accueil@oeuvredart.com

www.oeuvredart.com

 facebook.com/oeuvredartcom

 twitter.com/oeuvredart1

 oeuvredart.artblog.fr



MARIEB



Rémy DONNADIEU



Rémy DONNADIEU



Jocelyne LLORET



Lydie MAHE

Faites plaisir, faites vous plaisir, tout en investissant dans l'art !

Tel un trait d'union entre les artistes et les amateurs d'art, **OEUVREDART.COM** a pour raison d'être la promotion de l'art en facilitant la mise en relation entre les artistes et acheteurs dont les particuliers et les entreprises.

Plus qu'une galerie d'art en ligne, **OEUVREDART.COM** offre aux artistes sélectionnés la certification de leurs œuvres et au grand public ainsi qu'aux entreprises la possibilité d'acquérir des œuvres de qualité à prix atelier d'artiste.

Cette vision d'exigence et d'excellence de l'art allée à la défense de l'art et de la culture mais aussi aux valeurs morales et humaines caractérisent la galerie **OEUVREDART.COM**.



Eric VANÇON

Fondateur et responsable d' OEUVREDART.COM

Membre médaillé et Délégué du Val d'Oise de l'Académie du Mérite et du Dévouement Français

Membre médaillé de l'Académie d'Arts Sciences Lettres

Oeuvre d'Art.com

Des artistes sélectionnés, des œuvres de qualité !

Peinture, Dessin, Sculpture, Photographie
Art Numérique, Objet d'Art



Jocelyne LLORET



PICOLEAU



Lydie MAHE



Charles WAEBER

Design graphique rougeactus.fr

**Défiscalisez grâce au Mécénat,
augmentez et renforcez
l'image de votre entreprise !**

www.oeuvredart.com

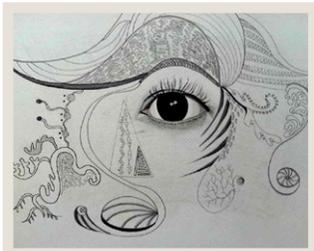
Des œuvres de qualité à prix atelier d'artiste

OEUVREDART.COM est l'une des rares galeries d'art en ligne à vous proposer des artistes de talent, connus et en devenir, rigoureusement sélectionnés et **des œuvres de qualité à prix atelier d'artiste !**

Soutenez la création artistique et profitez de réductions fiscales

Tout en valorisant l'image et la culture de votre entreprise auprès de votre clientèle, de vos fournisseurs et de vos salariés à travers notamment l'achat d'œuvres d'art et le soutien aux artistes comme le mécénat et le parrainage, vous pouvez en plus bénéficier de réductions fiscales ! L'acquisition d'œuvres originales améliore votre image de marque comme bienfaiteur des arts à travers un programme global de mécénat.

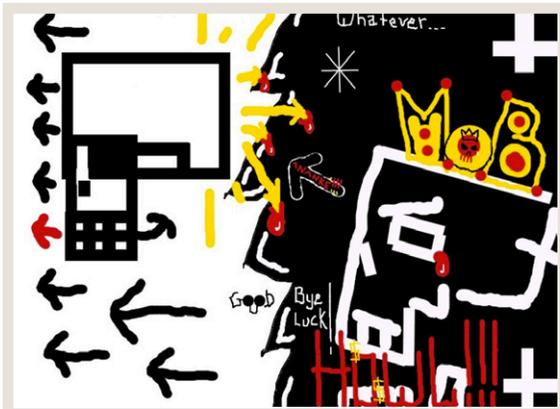
Le montant total de ces achats est déductible du résultat imposable à hauteur de 0,5% de votre chiffre d'affaires et amortissable sur 5 ans dont l'année en cours.



Marie-Claire BENETTI



Anne LESCA



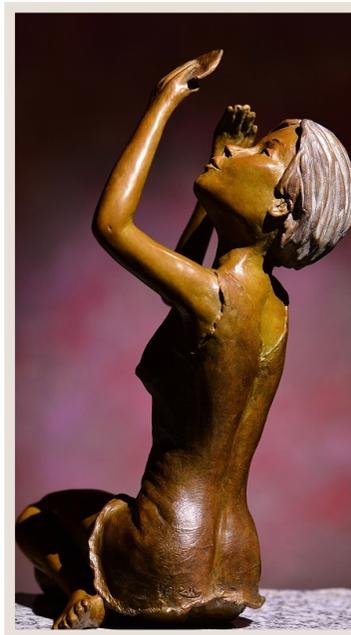
Ben DANTE



Martine BELFODIL



Charley JAMES



Charles WAECHTER

Grâce au mécénat culturel vous soutenez nos artistes exposés sur **OEUVREDART.COM**

Vous pouvez par exemple soutenir et aider des artistes qui souhaitent exposer dans des établissements d'enseignement, des salons ou des associations artistiques.

Le mécénat n'implique pas un soutien direct aux artistes mais un soutien indirect à la création artistique par la voie de dons (en « compétence », en nature ou en numéraire) faits à des organisations, associations ou fondations à buts non lucratifs reconnues d'utilité publique ou non.

Votre entreprise peut bénéficier de 60% de réduction d'impôt dont le montant est plafonné à 0,5% de son chiffre d'affaire avec possibilité, en cas de dépassement de ce seuil, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

LE PARRAINAGE OU LE SPONSORING

Parrainez nos artistes

Le parrainage s'apparente au mécénat, mais dans ce cas précis l'entreprise effectue un versement, remet un bien en nature ou fournit une prestation, moyennant une contrepartie.

Il ne s'agit plus de don (mécénat) mais d'un acte de parrainage, c'est à dire d'un échange de nature commerciale. Quelque soit le type d'action envisagée, le cas le plus fréquent de parrainage est celui du financement, en tout ou partie, d'une opération « médiatisée ».

Les opérations de parrainage correspondent à des opérations de nature commerciale et par là font l'objet d'une facturation assujettie à la TVA au taux de 20%.

Les dépenses de parrainage peuvent être assimilées à des dépenses de nature publicitaire et, par là, peuvent être déduites intégralement au titre des charges de l'entreprise. Cependant, ces dépenses, pour être déductibles, doivent demeurer dans un rapport normal avec le chiffre d'affaires de l'entreprise et l'avantage qu'elle en tire.

